



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 novembre 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) Courchevel Tourisme, office de tourisme de Courchevel, pour les exercices 2018 et suivants, a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

L'office de tourisme de Courchevel, dénommé Courchevel Tourisme, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), qui a pour mission la promotion de la station classée de tourisme, Courchevel. L'office dispose d'un budget de 5 millions d'euros (M€), consacré pour l'essentiel à l'accueil et l'animation dans la station, l'information du public et à des actions de marketing, de communication et de promotion de la destination. Il ne gère pas d'équipements ou d'événements d'importance.

Les ressources versées par la commune représentent plus de 80 % de son budget. : principalement le reversement de la taxe de séjour mais aussi d'une partie de la taxe sur les remontées mécaniques et octroi d'une subvention d'exploitation. Si la situation financière de l'établissement est saine, elle le doit en grande partie à l'augmentation de près d'un million d'euros de la subvention d'exploitation versée par la commune entre 2018 et 2023.

Six directeurs généraux se sont succédés sur la période, trois d'entre eux ayant fait l'objet d'une procédure de licenciement. Ils ont bénéficié de larges pouvoirs, sans rendre suffisamment compte de leur activité au comité de direction et à la commune.

La gouvernance de l'office souffre d'une transparence insuffisante. Ainsi, si le comité de direction s'est réuni régulièrement, les informations qui lui sont fournies sont lacunaires en ce qui concerne le fonctionnement interne de l'office et les moyens mis en œuvre. Les conventions triennales conclues avec la commune ne sont pas appliquées, et cette dernière ne contrôle pas suffisamment l'établissement. La chambre recommande dès lors de produire un rapport d'activité chaque année au comité, de rendre compte des décisions prises par le directeur et d'élaborer un projet d'établissement cohérent avec la convention d'objectifs et de moyens.

La gestion des ressources humaines est entachée d'irrégularités. Des salaires supérieurs aux plafonds réglementaires et des primes indues ont été versés à certains directeurs, agents sous contrat de droit public, en poste entre 2018 et 2023. Concernant l'ensemble des salariés, des primes non prévues par la convention collective ont été versées irrégulièrement en l'absence de décision du comité de direction. En outre, des rémunérations ont été attribuées sans règles de gestion transparentes.

La gestion des marchés publics et des contrats est également irrégulière sur de nombreux points et doit être plus rigoureuse. Certains achats ne se conforment pas aux règles de la commande publique pourtant applicables à l'office. Des marchés publics ont été attribués en violation des règles relatives à la prévention et à l'interdiction des conflits d'intérêt, ce qui doit conduire l'établissement à élaborer une politique de prévention. La chambre a constaté certains progrès en matière de gestion de la commande publique depuis la prise de fonctions de la nouvelle directrice.

En matière de budget et de comptabilité, de multiples défaillances ont été relevées : absence de comptabilité d'engagement ou de commandes, dépenses à caractère personnel sans rapport avec la mission de Courchevel Tourisme, remboursements de frais irréguliers, absence de contrôle des régies. La chambre recommande à l'établissement de mettre fin à ces irrégularités et de se doter de procédures budgétaires et comptables plus solides.

CONTACTS PRESSE :

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr

Céline Lazzaroni, tél : 04 72 60 12 51

Responsable du service de la documentation et de la communication

celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr

X [@crc_ara](#)